



Conseil Communautaire
22 juillet 2020
Dole – 18h

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 16 juillet 2020
Date de publication : 30 juillet 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 66/20

Objet

Convention de financement 2020 de l'École de Musique de Saint-Aubin

Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

Rapporteur :

Jean-Philippe LEFÈVRE

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.M Daubigney, J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J. Péchinot à C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret, J.M Sermier à N. Jeannet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, depuis cette date, l'École de Musique de Saint Aubin perçoit une subvention afin d'harmoniser progressivement ses tarifs avec ceux du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole (CRD).

Dans le but de poursuivre ce travail de convergence tarifaire, il est proposé, pour 2020, de renouveler le montant de ce soutien financier, afin de lui garantir un budget de fonctionnement constant malgré la baisse de ses effectifs.

Ainsi, le montant de la subvention pour 2020 s'élève à 3 760 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 760 € à l'École de Musique de Saint-Aubin,
- **APPROUVE** la convention de financement ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et tout acte y afférent.

Fait à Dole,
Le 22 juillet 2020,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Ecole de Musique de Saint Aubin





GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conv n° GD66/20

PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Dont le siège est fixé

Place de l'Europe – BP 458 – 39100 DOLE

Représentée par son Président Jean-Pascal FICHERE,

Mandaté par le Conseil Communautaire du 22 juillet 2020,

Et

L'École de Musique de Saint-Aubin

Dont le siège est fixé à Saint-Aubin (39410) en Mairie, 13 grande rue,

Représentée par sa Présidente, Madame Virginie VADANS-WINCKLER,

Autorisée à contracter la présente convention d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

La gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de DOLE est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi que le soutien aux écoles de musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) et de Saint Aubin.

Dans le but de poursuivre l'harmonisation progressive des tarifs entre ces différents équipements, et notamment entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole (CRD) et l'École de Musique de Saint Aubin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient financièrement l'École de Musique de Saint Aubin par le versement d'une compensation pour l'année 2020.

Article 2 : Méthode de calcul de la compensation financière

Le calcul de la compensation financière s'effectue sur la base du nombre d'adhérents Grand Dolois à l'association en année N-1, avec application des forfaits suivants, en fonction de la catégorie d'utilisateur concernée :

- Pour un adulte (âgé de 18 ans et plus) : 100 €
- Pour un élève âgé de moins de 18 ans : 280 €

Article 3 : Montant de la compensation financière pour 2020

Catégorie usagers	Nombre adhérents 2019	Rappel forfait compensation unitaire (en €)	Montant total Compensation (en €)
Adultes (à partir de 18 ans)	4	100	400
Elèves de moins de 18 ans	12	280	3 360
TOTAL	16	-	3 760

Article 4 : Date d'effet de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties.

Le versement de cette compensation financière interviendra après signature de la présente convention.

Fait à Dole, en 2 exemplaires,
le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole

Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Pour l'École de Musique de Saint-Aubin,

La Présidente, Virginie VADANS-WINCKLER